



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale  
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0

### AVIS DE PROMULGATION

Le 20 décembre 2017, le conseil municipal de Saint-Michel a adopté le *Règlement numéro 2017-281 décrétant les taux de taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'exercice financier 2018.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel, durant les heures de bureau.

Saint-Michel, le 21 décembre 2017

(s) Caroline Provost

Caroline PROVOST  
Secrétaire-trésorière adjointe